

Regards sur l'inclusion scolaire en Italie

Julien Boutonnier, avec **Jessica Viola**, **Jessica Atzori**, **Valentina Lorè**, **Daniela Memoli**,
Roberta Pelissero, **Cesare Ceroni**, Traduction **Chiara Canta**, **Emiliana Canta**

DANS **EMPAN** 2023/4 (N° 132), PAGES 100 À 107

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1152-3336

ISBN 9782749278919

DOI 10.3917/empa.132.0100

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-empn-2023-4-page-100.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Regards sur l'inclusion scolaire en Italie

Julien Boutonnier

*avec Jessica Viola, Jessica Atzori, Valentina Lorè,
Daniela Memoli, Roberta Pelissero, Cesare Ceroni*

Julien Boutonnier
Membre du comité de rédaction
de la revue *Empan*.
Haute-Garonne.
julienboutonnier@yahoo.fr

Jessica Viola
Istituto comprensivo (IC) Chieri 1,
Plesso Nostra Signora della Scala.

Jessica Atzori
IC Chieri 1, Plesso Nostra Signora
della Scala.

Valentina Lorè
IC Chieri 1, Plesso Nostra Signora
della Scala.

Daniela Memoli
Istituto di istruzione superiore
B. Vittone.

Roberta Pelissero
Scuola dell'infanzia Collodi.

Cesare Ceroni
Éducateur.

Traduction : Chiara et Emiliana
Canta, Julien Boutonnier.

Dans le cadre de ce dossier dont l'ambition est de cerner au plus près les différentes tensions qui traversent le métier d'AESH et la dynamique de l'inclusion scolaire en France, il nous a semblé intéressant de porter notre attention sur l'Italie. Nos voisins transalpins ont en effet une longue expérience d'accueil des élèves en situation de handicap au sein de leurs écoles.

La stratégie inclusive italienne est définie par la loi-cadre de 1992, laquelle a été régulièrement amendée depuis. Cette orientation ne préconise pas des aides individuelles mais une approche groupale pour l'ensemble des élèves.

Nous vous proposons des témoignages de professionnels piémontais impliqués dans l'inclusion scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'à l'école secondaire en passant par l'école primaire. Il s'agit de cinq enseignantes de soutien, Daniela Memoli, Valentina Lorè, Roberta Pelissero, Jessica Viola, Jessica Atzori, et d'un éducateur, Cesare Ceroni. Nous proposons, après un bref rappel historique, de nous intéresser aux conditions d'accueil des élèves à besoins particuliers puis aux fonctions d'enseignant de soutien et d'éducateur.

Au regard du volume conséquent des contributions, nous avons fait le choix de mettre en valeur les éléments législatifs, principaux et organisationnels de l'inclusion.

APERÇU HISTORIQUE

Valentina Lorè

Pour parler de la première insertion des enfants en difficulté, il faut remonter aux années 1970 où le terme *insérer* a

commencé à être utilisé. L'élève handicapé entre dans des classes ordinaires mais doit s'y adapter sans aucun aménagement. En vertu de la loi 118/1971, les élèves souffrant de handicaps légers étaient admis à l'école obligatoire normale, et non les élèves souffrant de déficiences intellectuelles graves ou de handicaps physiques. Entre les années 1970 et 1990, on a commencé à utiliser le terme *intégration*, qui garantit, ou tente de garantir, le respect des besoins éducatifs de tous les élèves.

La loi 517/1977 abolit les classes différenciées et reconnaît le droit de tous les élèves handicapés, y compris les plus graves, à suivre la scolarité obligatoire dans des écoles « normales ». Le poste d'enseignant de soutien est créé. La loi qui représente le grand changement, cependant, est la loi 104/1992, également connue sous le nom de loi-cadre, qui sanctionne le droit à l'intégration à tous les niveaux et classes de l'école et dans les institutions universitaires, et garantit l'affectation d'enseignants de soutien dans toutes les écoles. Depuis les années 2000, nous parlons d'*inclusion*, car l'école s'organise pour accueillir et valoriser toutes les différences. La loi 170/2010 prévoit et reconnaît le diagnostic des troubles spécifiques de l'apprentissage et établit l'élaboration d'un plan d'apprentissage personnalisé avec l'utilisation d'outils compensatoires et dérogatoires adaptés à la réussite scolaire des élèves qui ont été diagnostiqués. La directive ministérielle 27/12/2012 décrit une stratégie d'inclusion précise de l'école italienne pour tous les élèves et les étudiants en situation difficile qui ont des besoins éducatifs spéciaux.

ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Cesare Ceroni

Dans le cas de handicaps légers, l'élève suit des activités en classe conformément au programme didactique, mais avec des facilitations qui permettent d'atteindre les « objectifs minimaux » pour obtenir le diplôme à la fin du cycle scolaire. Dans ces situations, notre travail se concentre sur les aides permettant d'atteindre les objectifs éducatifs et de garantir la qualité du séjour à l'école par le biais d'un travail d'inclusion dans le contexte de la classe et dans le contexte plus large de l'école dans son ensemble.

Dans les écoles primaires, en cas de handicap grave, l'enfant bénéficie d'un programme différencié qui se déroule généralement dans la salle de classe. Dans les cycles de l'enseignement secondaire, le programme différencié ne débouchera pas sur un diplôme mais sur un « certificat de présence ».

Dans ces situations, la présence en classe peut être limitée pour permettre à l'élève de disposer d'espaces et d'activités plus adaptés à sa personnalité, ainsi que de se concentrer sur des activités axées sur l'apprentissage des habiletés nécessaires dans la vie pratique, avec d'éventuelles sorties dans la région.

École maternelle *Roberta Pelissero*

Dans notre école polyvalente [écoles maternelle et primaire, collège dans un seul établissement], un projet garantit la continuité entre les différents niveaux scolaires depuis de nombreuses années. Il vise à promouvoir l'inclusion de tous les élèves, le dialogue et la discussion entre les

*La création
d'un climat d'inclusion
permet de développer
une sensibilité
et un sens
de l'attention
aux autres.*

enseignants des différentes écoles afin de préparer les meilleures conditions pour une bonne intégration scolaire. Les élèves handicapés suivent le processus d'insertion avec leurs camarades, puis des activités complémentaires sont organisées en petits groupes pour leur permettre de passer des moments plus détendus et de participer à des activités plus spécifiques à leurs besoins (par exemple, des cours de courte durée dans l'école qu'ils fréquenteront l'année suivante, la participation à des ateliers dans la nouvelle école, des sorties dans la région...). Des réunions régulières sont organisées entre les enseignants, les familles et le personnel de la neuropsychiatrie infantile pour planifier ensemble les activités et les stratégies qui seront élaborées pour le parcours de formation de l'élève. En plus des documents officiels (projet éducatif individualisé, profil pédagogique fonctionnel et dynamique) qui accompagnent l'enfant dans la transition d'une école à l'autre, des cahiers de liaison sont produits dans lesquels la famille, l'école et les services sanitaires font une présentation de l'enfant, de sa famille, de ses pairs, de ses besoins, de ses points forts et de ses faiblesses. Ses intérêts, les thérapies qu'il suit, ce qu'il aime ou n'aime pas faire sont présentés.

En ce qui concerne mon école, il y a généralement un entretien avec la famille avant la rentrée scolaire, au cours duquel les parents se présentent et les différents besoins sont recueillis. Souvent, les enfants de 3 ans n'ont pas fréquenté les crèches et il n'y a donc pas d'autre instance éducative que la famille et les services sanitaires. En juin, des journées portes ouvertes sont organisées, au cours desquelles les familles avec leurs enfants peuvent venir visiter l'école et jouer dans les espaces. C'est une bonne occasion d'observer l'enfant et d'apprendre à le connaître.

En septembre, les enfants seront progressivement accueillis dans la section par petits groupes. Nos sections sont ouvertes et hétérogènes en termes d'âge. En effet, nous estimons que le rôle des pairs dans l'apprentissage et l'épanouissement des enfants est fondamental.

Je me considère chanceuse de travailler dans un pays où l'inclusion scolaire est envisagée parce que je crois que l'inclusion dans la classe est fondamentale pour permettre à la fois l'épanouissement de l'enfant handicapé et celui de ses camarades de classe. La création d'un climat d'inclusion permet de développer une sensibilité et un sens de l'attention

aux autres ; il ouvre l'esprit à la recherche de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement. Ce n'est qu'en vivant la situation de handicap qu'il est possible d'en comprendre le sens et de rechercher les outils et les stratégies permettant d'apporter une réelle contribution. Je ne cache pas qu'il y a souvent des difficultés, mais il est toujours enrichissant sur le plan émotionnel et professionnel de pouvoir travailler dans une optique d'inclusion.

École primaire

Valentina Lorè

L'accueil des enfants dans une nouvelle école est un élément clé pour tous les enfants, d'autant plus s'il s'agit d'enfants à besoins spécifiques. Notre école est très attentive à cet aspect qui s'organise en plusieurs étapes :

- transmission d'informations entre les enseignants des écoles de degré différent ;
- observation de l'enfant dans son environnement scolaire pour comprendre comment il s'intègre dans la classe, comment il se déplace et entre en relation avec les enseignants et les camarades de classe ;
- entretien avec la famille et éventuellement avec les spécialistes en charge de l'enfant afin d'obtenir plus d'informations, tant sur le plan clinique que sur celui de la dynamique familiale ;
- surtout pour les situations les plus délicates, visite de l'école avec explications sur l'environnement et le personnel.

Dès les premiers jours à l'école, l'enfant est placé dans le groupe classe en fonction de ses besoins et de ses exigences, dans le respect de son temps et de ses besoins.

Jessica Viola

Le processus d'inclusion, bien que je préfère personnellement le terme d'intégration, implique non seulement les élèves handicapés, mais aussi tous les élèves entrant à l'école, car il est essentiel que tous les enfants se sentent à l'aise et éprouvent un état de bien-être dans l'environnement scolaire, ce qui est fondamental pour le développement global et l'apprentissage. Vers la fin de l'année, dans notre école, un parcours de « dépistage » est mis en place, grâce auquel les enseignants apprennent à connaître les enfants qui entrent à l'école primaire, y compris les élèves handicapés. Dans les cas particuliers et d'une certaine gravité, l'accueil, le début des activités scolaires et l'emploi du temps sont convenus avec la famille, en tenant compte des besoins, des craintes et des préoccupations, ainsi que de l'« histoire » de l'élève. Très souvent, nous connaissons déjà ces enfants, grâce à des activités transversales et à des projets de continuité verticale impliquant les différentes classes de l'école.

École secondaire

Daniela Memoli

Après avoir accepté l'inscription de l'élève handicapé, l'école demande les ressources nécessaires pour l'année scolaire qui suit l'inscription, selon les modalités dictées par l'office provincial des écoles. Les demandes concernent aussi bien les heures de l'enseignant de soutien que les heures de service des éducateurs professionnels qui dépendent de la ville métropolitaine. Au début de l'année scolaire, chaque élève est pris en charge par un professeur de soutien qui, après avoir lu la documentation de l'élève, planifie l'intervention éducative en fonction du handicap.

*L'enseignant de soutien
n'est pas seulement une
personne dédiée
à l'enfant handicapé,
mais à toute la classe.*

FONCTION DE L'ENSEIGNANT DE SOUTIEN

École maternelle

Roberta Pelissero

L'enseignant de soutien est légalement considéré comme coresponsable avec les enseignants de la classe pour tous les élèves de la classe. Cela signifie que tant l'enseignant de la classe que l'enseignant de soutien sont appelés à travailler au niveau de l'inclusion scolaire et qu'ils contribuent tous deux aux activités d'enseignement de tous les élèves. Ce sont deux figures interchangeables. Cela dit, l'enseignant de soutien apporte généralement un soin particulier à la relation avec la famille, maintient le contact avec les agents des services sanitaires et les thérapeutes qui suivent l'enfant et planifie, avec ses collègues, un parcours personnalisé qui permettra à l'équipe d'identifier les besoins de l'enfant et, par conséquent, d'élaborer les objectifs et les buts à atteindre au cours de l'année scolaire (projet éducatif individualisé). En particulier dans la première période d'intégration de l'enfant, il s'occupe personnellement des besoins de l'enfant handicapé afin qu'il puisse s'intégrer et qu'il ait un adulte de référence quand c'est nécessaire. Au fil du temps, les enseignants de la classe feront de même afin d'apprendre à connaître l'enfant et de développer des relations significatives avec chacun.

École primaire

Jessica Atzori

Je travaille dans deux classes : une de CE1 et une de CM1. Dans la classe de CE1, il y a un enfant qui souffre de troubles de la parole et du comportement. Il est intégré dans la classe et suit les cours avec ses camarades. Mon rôle consiste à personnaliser les sujets enseignés par l'enseignant et à gérer les situations de stress. Les camarades de classe sont les premiers à aider dans les situations tendues, car les enfants s'identifient facilement les uns aux autres. En CM1, je travaille avec un enfant qui a un diagnostic de spectre autistique. Là aussi, nous travaillons tous ensemble car l'union fait la force et personne n'est laissé-pour-compte. L'enseignant de soutien n'est pas seulement une personne dédiée à l'enfant handicapé, mais à toute la classe : il aide, il collabore avec les autres professionnels parce qu'ils ont la même valeur et que dans chaque

classe, il y a diverses difficultés, y compris sociales, qui doivent être soutenues.

Jessica Viola

Dans notre école, il y a peu d'enseignants de soutien, mais beaucoup d'entre nous ont plusieurs années d'expérience dans l'accompagnement du handicap. L'enseignant de soutien est somme toute un enseignant de classe, chargé de fournir un soutien en raison de la présence d'un élève handicapé ; beaucoup d'entre nous enseignent également certaines matières. L'enseignant de soutien a pour mission de favoriser l'inclusion de l'élève et de soutenir son parcours de formation et d'apprentissage, en activant les stratégies et les méthodologies d'enseignement les plus efficaces, en gardant toujours à l'esprit les objectifs définis dans le PEI (projet éducatif individualisé). Il s'agit d'un document fondamental, dans lequel les objectifs à poursuivre, à court et à long terme, sont définis au début de l'année. Tous les enseignants de la classe, la famille et l'équipe pluridisciplinaire (neuropsychiatre, orthophoniste, psychomotricien) qui accompagne l'enfant en dehors de l'école participent à cette élaboration. L'enseignant de soutien collabore avec les enseignants de la classe afin de favoriser l'inclusion et le bien-être de tous les élèves.

Valentina Lorè

L'enseignant de soutien est affecté à la classe et non à l'élève, en co-titularisation avec les enseignants du cursus. Les heures de soutien sont attribuées en fonction des besoins identifiés. Tous les professeurs de classe et de soutien doivent être capables de répondre aux besoins éducatifs des élèves par des interventions adaptées à la situation

personnelle de chacun. Les professeurs de soutien participent à la planification pédagogique et didactique, ainsi qu'à l'élaboration et à la vérification des activités dans le cadre des conseils interclasses, des conseils de classe et des conseils des professeurs.

Le professeur de soutien :

- coordonne le projet d'intégration à travers des moments d'engagement direct avec l'élève handicapé, des moments de collaboration avec des collègues, et des moments d'observation et de réflexion sur le travail ;
- gère les relations avec la famille, en cherchant à activer une collaboration et un partage des objectifs et des stratégies éducatives ;
- gère les relations avec d'autres écoles, pour la construction de parcours de continuité éducative dans la phase de transition ;
- contribue, avec ses collègues, à l'élaboration de documents spécifiques relatifs à la personne handicapée, tels que le profil fonctionnel dynamique, le projet éducatif individualisé, avec la collaboration d'autres acteurs non enseignants présents dans le contexte scolaire, d'opérateurs des services sanitaires, de la famille et d'opérateurs extrascolaires ;
- entretient des contacts avec toutes les institutions impliquées dans la réalisation d'un projet éducatif qui considère l'élève dans sa globalité, en particulier avec les autorités publiques, les services sanitaires, les services d'aide sociale et les organisations culturelles, récréatives et sportives locales.

Il est essentiel que l'enseignant de soutien soit professionnel, formé et toujours à jour, capable de trouver des stratégies d'inclusion et d'établir une relation didactique productive et efficace avec l'élève.

*La philosophie italienne
de l'inclusion,
généreuse,
postule que la présence
d'un élève différent
est une richesse
et qu'elle peut
participer
du bien-être de tous.*

École secondaire **Daniela Memoli**

Depuis plusieurs années, j'enseigne le droit et l'économie au lycée, tout en assumant le rôle de professeur de soutien. J'insiste sur cet aspect car je pense que cette double fonction m'a permis de faire face avec moins de difficultés aux problèmes des classes hétérogènes, dans lesquelles coexistent des élèves ayant des origines différentes, des styles d'apprentissage différents et différents types de difficultés, parfois pas toutes identifiées officiellement. Il est nécessaire d'essayer de créer un bon équilibre, d'identifier des objectifs réalisables et de calibrer les stimuli de manière à ce qu'une motivation significative d'apprendre apparaisse, malgré le handicap. Le travail de l'enseignant de soutien exige non seulement des qualités pédagogiques professionnelles, mais également de solides qualités relationnelles, car la coopération avec les enseignants du programme et les familles est indispensable.

Cesare Ceroni

Au sein de l'école, mon travail est articulé à celui de l'enseignant de soutien. La différence entre les deux professions concerne le fait que l'éducateur se préoccupe principalement des compétences relationnelles et de celles qui relèvent de la sphère de l'autonomie, tandis que l'enseignant de soutien s'occupe de l'apprentissage didactique aux côtés des enseignants des différentes disciplines. Bien entendu, cette distinction n'est pas aussi nette.

Conclusion

À la lecture de ces différentes contributions, nous comprenons que la philosophie italienne de l'inclusion, généreuse, postule que la présence d'un élève différent est une richesse et qu'elle peut participer du bien-être de tous. Dès lors, se pose la question suivante : comment, dans les systèmes normatifs que sont les écoles, organiser les actions pédagogiques et éducatives, le partenariat avec les structures soignantes et leurs intervenants, pour que la présence des enfants en situation de handicap soit cette opportunité pour tout un chacun ?

La création du métier d'enseignant de soutien, la présence d'éducateurs dans l'enceinte de l'école, le maillage serré des différents établissements, la dimension groupale de l'accueil

de l'élève sont autant d'éléments de réponse que l'école italienne a expérimentés.

Que l'on se garde cependant d'idéaliser la situation italienne. Comme nous l'avons précisé dans notre introduction, nous avons fait le choix de mettre en avant certains aspects des réponses des contributeurs au détriment d'aspects plus critiques concernant le vouloir politique et les manques récurrents de moyens et de formation. Comme en France, l'école italienne semble souffrir d'un manque de moyens et, dans une moindre mesure, de formation. Comme l'a écrit Roberta Pelissaro :

« Malheureusement, la formation des professeurs de soutien dans les écoles secondaires est également insuffisante », ou encore Valentina Loré : « [...] il arrive parfois que le nombre d'heures reçues ne soit pas suffisant pour couvrir toute la journée scolaire de l'élève et que l'école doive essayer de trouver d'autres ressources pour garantir le droit à l'étude. Le recrutement officiel de personnel spécialisé n'est souvent pas suffisant pour couvrir les besoins réels et il arrive donc que les écoles soient dotées de personnel mal préparé et inadapté aux besoins. »